



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 5683

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des matières scientifiques dans notre pays. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin d'encourager l'étude de matières de moins en moins prisées.

Texte de la réponse

Le ministère poursuit la mise en oeuvre des réformes engagées afin d'encourager l'enseignement des matières scientifiques. Des programmes adaptés au socle commun de connaissances et de compétences, dans lequel s'inscrit la culture scientifique, ont été publiés pour le collège en mathématiques, sciences de la vie et de la Terre et sciences physiques et chimiques. Le plan de rénovation de l'enseignement des sciences intégré aux programmes de l'école primaire en 2002 est toujours d'actualité, son principal objectif, outre un accompagnement de niveau national, est de conduire les élèves à construire des apprentissages en étant acteurs des activités scientifiques. À la demande du ministre, les programmes de l'école primaire déjà mis en cohérence avec les exigences du socle commun vont être maintenant simplifiés, centrés sur l'essentiel : l'activité mathématique et scientifique n'acquiert tout son sens que si elle peut s'appuyer sur des connaissances solides et un savoir-faire assuré des différentes formes de calcul. Par ailleurs, dans le cadre du plan national de pilotage, deux colloques sont programmés. En mars 2008 : « Les géosciences au service de l'humanité » dans le cadre de l'année internationale de la planète Terre ; en novembre 2008 : « Enseigner l'évolution » en préparation de l'année Darwin en 2009. La mise en oeuvre de ces dispositifs s'inscrit dans la durée. Il est essentiel de poursuivre les efforts et de laisser aux enseignants, aux éducateurs, aux élèves, le temps nécessaire pour s'approprier l'esprit et la forme des réformes engagées.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5683

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5916

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7846